

Avis de course

Nom de la compétition : Régate de Ligue VRSciez

Dates : le 18 juin 2017

Lieu : Sciez

Autorité Organisatrice : Base Nautique de Sciez

1. Règles

La régata sera régie par :

1.1.les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

1.2.les règlements fédéraux.

Attention à certaines saisons, la température de l'eau est basse, et nécessite le port d'une tenue adaptée.

2. Admissibilité et inscription

2.1.La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) :

VRC : CL1, CLM,

2.2.Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes Classes	7€ par jour et par coureur sur les épreuves de 1 jour

5. Programme

5.1.Jauge et contrôle : le de à

5.2.Confirmation des inscriptions : le 19 juin 2016 de 9h00 à 10h00

5.3.Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18/06/2017	10h30 pour les régates sur 1 jour pour une ou plusieurs courses, maximum 4 / jour	Toutes classes
18/06/2017	30 minutes avant le 1 ^{er} signal Briefing avec les entraîneurs	

6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1er jour de la régata et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Les parcours

seront des parcours construits.

8. Système de pénalité

Pour toutes classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Application de la règle 42 et de l'Annexe P (si moyen humain et techniques).

9. Classement

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

11. Prix

Des prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course

12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Base Nautique de Sciez
709 chemin de la Renouillère
74140 Sciez

Tel : 04.50.72.62.77
www.voileasciez.fr
bnsciez@orange.fr